

# ARRÊTÉ

---

## Le Président de l'Université de Strasbourg

---

**VU** le livre VII du code de l'éducation,

**VU** le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg,

**VU** les statuts de l'Université de Strasbourg.

Michel Deneken  
Président

Affaire suivie par  
Isabelle Kittel  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77  
isabelle.kittel@unistra.fr

### Arrête

Réf : MD/IK/N° 2018

#### Article 1

Les élections des représentants des étudiants au Conseil d'Administration, à la Commission Recherche et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg se dérouleront les mardi 27 et mercredi 28 novembre 2018.

#### Article 2

Les étudiants sont appelés à pourvoir :

1. au Conseil d'Administration (CA) : 6 sièges en un collège unique.  
Chaque liste doit assurer la représentation d'au moins trois des quatre secteurs de formation.
2. à la Commission Recherche (CR) : 4 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :
  - Droit, Economie, Gestion : 1 siège
  - Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 1 siège
  - Sciences et Technologies : 1 siège
  - Santé : 1 siège
3. à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) : 16 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :
  - Droit, Economie, Gestion : 4 sièges
  - Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 4 sièges
  - Sciences et Technologies : 4 sièges
  - Santé : 4 sièges

### Article 3

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
07/11/2018	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
13/11/2018 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Lettre recommandée avec AR ou déposée directement
13/11/2018	Réunion du comité électoral pour valider les candidatures	
15/11/2018	Affichage des candidatures	
22/11/2018	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	
26/11/2018 avant 16 heures	Date limite de dépôt des procurations Lieu : composante de rattachement	
<b>27/11/2018 et 28/11/2018</b>	<b>DATES DU SCRUTIN</b>	
28/11/2018 dans la soirée	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
30/11/2018	Proclamation et affichage des résultats	
05/12/2018	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

---

Monsieur le Président de l'Université de Strasbourg  
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
Nouveau Patio  
3<sup>ème</sup> étage – Bureau 3-28  
20A rue René Descartes – 67084 Strasbourg Cedex.

---

**Article 3**

Une notice explicative de cette élection est annexée au présent arrêté.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2018



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MD' or similar initials.

Michel Deneken